

Corporation de la ville de  
Hawkesbury

Réunion ordinaire du conseil

Le lundi 8 avril 2013

19h00

Corporation of the Town of  
Hawkesbury

Regular meeting of Council

Monday, April 8, 2013

7:00 p.m.

PAGES

- |    |   |   |
|----|---|---|
| 1. | <u>Prière et ouverture de la réunion</u>                                      | <u>Prayer and opening of the meeting</u>  |
| 2. | <u>Adoption de l'ordre du jour</u>  | <u>Adoption of the agenda</u>   |
| 3. | <u>Divulgations de conflits d'intérêts</u>                                    | <u>Disclosures of conflicts of interest</u>   |
| 4. | <u>Adoption des procès-verbaux</u><br>(huis clos remis sous pli confidentiel) | <u>Adoption of the minutes</u><br>(closed meetings remitted under<br>confidential seal) |
| 5. | <u>Rapports du maire et des conseillers</u>                                   | <u>Reports of the Mayor and<br/>Councillors</u>   |
| 6. | <u>Présentations</u><br><br>Aucune.   | <u>Presentations</u><br><br>None.   |
| 7. | <u>Délégations</u><br><br>Aucune.   | <u>Delegations</u><br><br>None.   |
| 8. | <u>Période de questions</u>   | <u>Question period</u>  |
| 9. | <u>Sujets pour action</u>   | <u>Matters requiring action</u>   |

9.1	Pétition, réf. : Feu de circulation à l'intersection des rues Cameron et Main Est	Petition, Re.: Traffic light at the intersection of Cameron and Main East Streets	1 - 8
9.2	Budget des services d'eau, d'égouts et des ordures (Frais d'usagers)	Budget for the service of water, sewer and garbage (User fees)	
<b>10.</b>	<b><u>Règlements</u></b>	<b><u>By-laws</u></b>	
10.1	<b><u>N° 17-2013</u></b> pour nommer Michel Lalonde comme inspecteur en bâtiments et agent des normes de bien-fonds pour la Corporation de la ville de Hawkesbury.	<b><u>N° 17-2013</u></b> to appoint Michel Lalonde as Building Inspector and Property Standard Officer for the Corporation of the Town of Hawkesbury.	9 - 10
<b>11.</b>	<b><u>Avis de motion</u></b>	<b><u>Notices of motion</u></b>	
	Réunion extraordinaire, réf. : Sens unique sur la rue Régent (conseiller André Chamailard)	Special meeting, Re. : One-way on Régent Street (Councillor André Chamailard)	11
<b>12.</b>	<b><u>Rapports des services et demandes d'appui</u></b>	<b><u>Services reports and requests for support</u></b>	
	Aucun.	None.	
<b>13.</b>	<b><u>Période de questions du conseil municipal</u></b>	<b><u>Question period from municipal Council</u></b>	
	Aucune.	None.	
<b>14.</b>	<b><u>Réunion à huis clos</u></b>	<b><u>Closed meeting</u></b>	
	Aucun sujet.	No subject.	
<b>15.</b>	<b><u>Règlement de confirmation</u></b>	<b><u>Confirming by-law</u></b>	
15.1	<b><u>N° 21-2013</u></b> pour confirmer les délibérations du conseil.	<b><u>N° 21-2013</u></b> to confirm the proceedings of Council.	12 - 13
<b>16.</b>	<b><u>Ajournement</u></b>	<b><u>Adjournment</u></b>	

à qui de droit

Original: <sup>+ pétition</sup> Greffe  
cc: JHC  
12/03/2013  
cc: Conseil

Je Mathias Leblanc avait faite une  
pétition concernant excess de vitesse sur  
le côté Main Est a partir de la  
rue Cameron et Main et demandais  
pour un feu de circulation sur cette  
intersection. Depuis, 20 ans le problème  
existe et ne s'améliore pas. Il existe  
toutefois bien des accidents et beaucoup  
d'animaux morts depuis. Toutefois  
j'ai même eu un de mes chiens  
victime de cette tragédie, le monsieur  
qui l'avait frappé avait un gros camion  
et m'a dit qu'il avait tout fait pour  
l'éviter.

WINDSOR TOWN  
REQ/RECEIVED

MAR 13 2013

Je me pose beaucoup de question, car j'ai  
deux petit enfants qui grandit et ça me  
donne des frisson dans le dos de savoir  
qu'on es exposé à ça. Je me peut  
même pas traverser la sécurité à la maison  
si les autor. pourraient arriver et de même  
pour sortir de ma cour la voiture est  
terrible et inquietant avec la visibilité  
réduite due à l'angle qui est bien  
visible. M. bonhomme qui avait investi  
sur les bank avait confirmé l'existence  
du problème. J'ai demandé de la  
surveillance qui me dure pas. Alors  
je suis à cette adresse depuis 21 ans  
Je peut confirmer que les choses

Re dévotion.

SUP appasse vite car il aura plus

de victime que nous croye

Ma sœur a été victime l'an passé au

cession et main, ma voisine des année

passé, le chien de mon voisin en face

l'an passé, un petit chien d'un autre

voisin en face, j'étais présent c'était un

bicycle a gay a trois ans que la femme

mon gendre a reculer de la cour et

a été frappé. l'an passé etc etc et

l'en passe beaucoup d'autre. l'été approche

et pas plus. Je suis propriétaire payeur de Tax

du 1120 Main E apt A

Hawkesbury, On

K6A-1B9

Veuillez noter que la seule chose

que j'ai eu est un panneau

entree cache

J'aimerais aussi la possibilité l'interdiction

des poids lourd car nous sommes

quand même résidentiel ici

# La situation

Pour le feu  
de circulation

Mars

Commen

Area demonee

1120 m<sup>2</sup> E

L'angle qui Reduit  
La visibilité des deux  
côtés

Le processus est de  
Ralentir la vitesse et  
de permettre au piéton  
de circuler en sécuritaire  
et dormir en paix

Guffe

Pétition 2013

Pour l'au de circulation  
entre Rue Main et Cameron  
allant à la Rue Champlain

Taux Signé

Landa Piche  
 Guy Desjardins  
 Suzanne Lalonde  
 Lyne Baugie  
 Diane Sturges  
 Maïtée Piché  
 Guy Piché  
 Gaston Desjardins  
 Patrick Perrault Belcourt  
 Lynn Perrault  
 Donald Tremiers  
 Carole S. Renaud  
 Pierre Thibault  
 Genevieve Thibault  
 Joseph Massio  
 DAK CAR Belcarren  
 Maud N. Pélissier  
 Steve Pagnette (Steve Pagnette)  
 Stephanie Pagnette  
 Michael Hammond

VILLE HAWKESBURY Town  
REÇU/RECEIVED

MAR 13 2013



CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY

Correspondance Interne

*greffe*

---

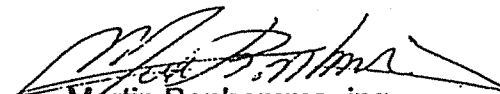
**DATE:** Le 30 janvier 1998  
**A:** G. Dupuis, Directeur de la sûreté municipale  
**DE:** M. Bonhomme, Directeur des services techniques  
**OBJET:** EXCÈS DE VITESSE - RUE MAIN EST.

---

La présente a pour but de vous aviser qu'une plainte fut reçue concernant l'excès de vitesse des automobilistes sur la rue Main Est entre les rues Champlain et Cameron. Par conséquent, auriez-vous l'obligeance d'augmenter la surveillance dans ce secteur.

En vous remerciant à l'avance pour votre entière collaboration et, si de plus amples renseignements s'avèrent nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Le Directeur des services techniques,



Martin Bonhomme, ing.

MB:mb

c.c.: G. Héroux, Directeur général/greffier  
G. Campbell, Coordonnateur des travaux publics  
N. Leblanc, Hawkesbury, Ontario

Pétition

1998

Pour avoir un feu ou arrêt de circulation  
entre la rue Principale et Cameron

Notre adresse  
algenard Delorme

Alain Suet

Cindy Baudry

Maurice Lapensee

Stephanie Legault

Alcide Honoré

Normand Tremblay  
Linda Huntelore

Mme Marie Royer Desjardins

Louise M Boudet

Jeanne Tessier

Pier Diguard

Therese Tessier

Felix Duperron

Jean-Martin Jodard

Michael Kone

Carole Lemay

Pierre L'Amour

Linda Roy

Carole Richard

Dominique

Patrick St-Jean

Laurie Beault

Jacqueline Clermont

Roland Clermont

Louis-Jean Clermont

Andriette Tremblay

Marguerite Roy

Rosalinde Lalonde

Mme. [unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

[unclear]

BOUCHERIE MÈNARD

Daniel et André Prop

1085 Est. Rue Principale

Hawkesbury Ontario

K6A 1B8 (613) 632-7301

Hérod Demers

Gimone Demers

Jois Demers

Charles [unclear]

Sylvia [unclear]

Mora [unclear]

Ludy [unclear]

Dean [unclear]

F. Boucher

J. Lalonde

D. Laub

Linda Bernier

Rachelle Racine

THE CORPORATION OF THE TOWN OF HAWKESBURY

BY-LAW N° 17-2013

Being a by-law to appoint  
Michel Lalonde as Building Inspector and  
Property Standard Officer  
for the Corporation of the Town of Hawkesbury

---

**WHEREAS** pursuant to Subsection 3 (2) of the *Building Code Act, 1992* the council of each municipality is responsible for the enforcement of this Act and shall appoint a Chief Building Official and such inspectors as necessary for the enforcement of this Act in the areas in which the municipality has jurisdiction;

**AND WHEREAS** the Section 33 of the *Planning Act* and the Section 15.1 of the *Building Code Act, 1992*, as amended, prescribe standards for the maintenance and occupancy of property within the Corporation;

**AND WHEREAS** By-law N° 50-2001 also provides for administering and enforcing of the same by Property Standards Officers.

**NOW THEREFORE**, the Council of the Corporation of the Town of Hawkesbury enacts as follows:

1. **THAT** Mr. Michel Lalonde be and is hereby appointed Building Inspector and Property Standard Officer for the Corporation of the Town of Hawkesbury to enforce the provisions of By-Laws N° 18-2008 (construction), N° 50-2001 (property standards) N° 51-2008 (fences), N° 75-2001 (signs) and the provisions of the *Building Code Act, 1992*, as amended, and the Regulations made hereunder, as amended.
2. **THAT** this By-law shall come into force and take effect upon its adoption.

**READ A FIRST, SECOND AND ADOPTED UPON THIRD READING  
THIS 8<sup>th</sup> DAY OF APRIL 2013.**

---

René Berthiaume, Mayor

---

Christine Groulx, Clerk

LA CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY

RÈGLEMENT N° 17-2013

Un règlement pour nommer  
Michel Lalonde comme inspecteur en bâtiments et  
agent des normes de bien-fonds  
pour la Corporation de la ville de Hawkesbury

---

**ATTENDU** qu'en vertu du paragraphe 2 de l'article 3 de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment*, le conseil de chaque municipalité est responsable de l'application de la présente Loi et doit nommer un chef du service du bâtiment et les inspecteurs nécessaires pour l'application de la présente Loi dans les zones où la municipalité a juridiction;

**ET ATTENDU** que l'article 33 de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et l'article 15.1 de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment*, telles que modifiées, prescrivent des normes d'entretien et d'occupation des biens au sein de la Corporation;

**ET ATTENDU** que le règlement N° 50-2001 prévoit également que ces normes peuvent être appliquées de la même façon par les officiers des normes de bien-fonds.

**PAR CONSÉQUENT**, le conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury décrète ce qui suit:

1. **QUE** Monsieur Michel Lalonde soit par le présent nommé inspecteur en bâtiments et agent des normes de bien-fonds pour la Corporation de la ville de Hawkesbury afin d'appliquer les dispositions des règlements N° 18-2008 (construction), N° 50-2001 (normes de bien-fonds), N° 51-2008 (clôtures), N° 75-2001 (enseignes) et les dispositions de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment de l'Ontario*, tels que modifiés ainsi que les règlements pris aux termes de ces lois, tels que modifiés.
2. **QUE** ce règlement soit en vigueur suite à son adoption.

**LU EN PREMIÈRE, DEUXIÈME ET ADOPTÉ EN TROISIÈME LECTURE  
CE 8<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2013.**

---

René Berthiaume, Maire

---

Christine Groulx, Greffière

La version anglaise de ce règlement prévaut quant à son interprétation.

## AVIS DE MOTION

PROPOSÉE PAR : André Chamailard

APPUYÉE PAR : \_\_\_\_\_

ENDTENDU que le conseil municipal a adopté un règlement établissant un sens unique pour une partie de la rue Regent;

ET ENTENDU que depuis l'adoption dudit règlement qu'il y a eu plusieurs discussions, commentaires et suggestions concernant le dit règlement;

QU'IL SOIT RÉSOLU qu'une réunion extraordinaire du conseil soit convoqué le plutôt possible afin de réévaluer et d'étudier ce règlement et que toutes les personnes impliquées et qui ont faites des commentaires sur ce sujet soient invité, par écrit, pour assister à cette réunion extraordinaire du conseil.

ADOPTÉE

LA CORPORATION DE LA  
VILLE DE  
HAWKESBURY

RÈGLEMENT N° 21-2013

Un règlement pour confirmer les  
délibérations du conseil

**ATTENDU QUE** l'article 238 de *la Loi de 2001 sur les municipalités*, S. O. 2001, c. 25, autorise le conseil à adopter des règlements pour régir les délibérations du conseil, et;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury juge pertinent de confirmer les délibérations du conseil à sa réunion tenue le 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2013.

**PAR CONSÉQUENT**, le conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury décrète ce qui suit:

1. Les actions du conseil à sa réunion tenue le 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2013 en ce qui concerne chaque motion et résolution acceptée et toute autre décision prise par le conseil à cette dite réunion, sont par le présent confirmées et adoptées.
2. Le maire et les fonctionnaires compétents de la corporation sont, par le présent, autorisés et requis d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour donner suite auxdites actions,

THE CORPORATION OF THE TOWN  
OF  
HAWKESBURY

BY-LAW N° 21-2013

A by-law to confirm the proceedings  
of Council

**WHEREAS** section 238 of the *Municipal Act, 2001*, S.O. 2001, c.25 authorizes council to pass by-laws to govern the proceedings of the council, and;

**WHEREAS** the Council of the Corporation of the Town of Hawkesbury deems it expedient to confirm the proceedings of the Council at its meeting held on the 8<sup>th</sup> day of April 2013.

**THEREFORE** the Council of the Corporation of the Town of Hawkesbury enacts as follows:

1. The actions of the Council at its meeting held on the 8<sup>th</sup> day of April, 2013 in respect of each motion and resolution passed and other action taken by the Council at its said meeting are hereby confirmed and adopted.
2. The Mayor and the proper officials of the Corporation are hereby authorized and directed to do all things necessary to give effect of the said actions,

le maire et la greffière sont autorisés et ordonnés à exécuter tout document nécessaire à cet effet et la greffière est autorisée et ordonnée à apposer le sceau de la corporation à tous ces dits documents.

the Mayor and the Clerk are authorized and directed to execute all documents necessary in that behalf, and the clerk is authorized and directed to affix the seal of the corporation to all such documents.

**LU UNE PREMIÈRE, DEUXIÈME ET TROISIÈME FOIS ET ADOPTÉ À LA RÉUNION DU CONSEIL CE 8<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2013.**

**READ A FIRST, SECOND AND THIRD TIME AND PASSED IN OPEN COUNCIL THIS 8<sup>th</sup> DAY OF APRIL 2013.**

---

**René Berthiaume, Maire /Mayor**

---

**Christine Groulx, Greffière/Clerk**